

J.L.QUERMONE

Démocratie et décentralisation régionale

Le texte que nous présentons ci-dessous constitue l'essentiel du rapport sur « La région, aspects politiques et sociaux » présenté par M. Jean-Louis Quermonne, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques, et directeur de l'Institut d'études politiques de l'Université de Grenoble, au « Colloque sur la région » qui s'est déroulé à Lyon, les 6 et 7 avril 1962.

DEPUIS quelques années, un grand nombre de mesures législatives et réglementaires sont intervenues pour favoriser l'expansion régionale (1). Respectueuses, pour la plupart, des structures politico-administratives existantes et limitées, malheureusement, dans leurs effets, elles ont eu cependant l'avantage d'acclimater notre droit positif aux exigences de l'aménagement du territoire. Elles ont, en tout cas, témoigné de la nécessité de promouvoir la « révolution régionale » au rang des préoccupations majeures de la politique intérieure française d'aujourd'hui.

Ne serait-ce que pour cette raison, il ne semble pas inutile de rappeler quelques-unes de ces dispositions fragmentaires, dont la plupart se sont d'ailleurs développées en deux temps :

- établissement de comités départementaux d'expansion économique et de comités régionaux d'expansion économique ;
- élaboration des programmes d'action régionale et des plans régionaux ;

(1) Ce rapport tient largement compte des travaux de séminaire réalisés dans le cadre de l'Institut d'études politiques de Grenoble sous la direction de MM. Ch. Roig, chef de travaux de science politique, et Pierre Bolle, assistant d'histoire et de géographie économique, auxquels nous exprimons notre sincère gratitude.

- création de vingt-deux régions de programme et harmonisation des circonscriptions des administrations techniques avec les régions de programme ;
- création d'un comité interministériel permanent pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire ;
- mise en place de conférences interdépartementales ;
- nomination de Sous-préfets chargés des affaires économiques dans chaque région de programme ;
- diverses mesures fiscales, parafiscales et financières destinées à favoriser la décentralisation industrielle...

Prise en elle-même, chacune de ces mesures présente un incontestable intérêt ; de même que celles prévoyant la mise en œuvre des districts. Mais considérées dans leur ensemble, elles souffrent un certain nombre de critiques qui nous paraissent décisives. Il est clair, en effet, qu'elles ne sauraient suffire à dessiner le cadre dans lequel s'inscrira une véritable politique de promotion régionale. Si elle doit être un jour entreprise :

1°) la première hypothèque qui grève la réglementation en vigueur est sa *fragmentation*. Au lieu de constituer un plan d'ensemble, les dispositions adoptées sont autant de mesures isolées. Les médiocres résultats auxquels elles sont parvenues

illustrent trop clairement le peu de portée que revêtent les réformes lorsqu'elles sont prises en ordre dispersé.

2°) l'on peut également reprocher aux textes en vigueur de superposer des dispositions nouvelles aux cadres habituels sans *rien en modifier*, ce qui ajoute à la structure politico-administrative, héritée du Premier Empire, une nouvelle couche sédimentaire et à une répartition de compétences déjà trop enchevêtrée, un élément supplémentaire de confusion.

3°) Surtout, les réformes intervenues visent, sans aucun doute, à établir entre les autorités administratives, une coordination jusque là inexistante ; mais cette coordination apparaît notablement insuffisante au moment où il s'agit de promouvoir une véritable politique d'expansion régionale. Rien n'est prévu, dans les textes en vigueur, pour satisfaire à l'un des impératifs majeurs qui conditionnent directement le succès d'une telle politique : à savoir *la création au niveau régional d'un véritable pouvoir de décision intégré*. Or, c'est bien là que se situe la pierre de touche d'une « décentralisation volontaire ».

*

* *

La nécessité de réaliser en France, la promotion régionale recueillie à l'heure actuelle une adhésion de plus en plus large. Cette unanimité justifierait de n'en point rappeler les raisons, s'il n'apparaissait indispensable de cerner sans équivoque l'objectif à atteindre avant de s'essayer à en définir les moyens.

1°) La raison essentielle qui commande à la révolution régionale doit être trouvée dans les exigences mêmes de la *planification*. Il est certain que la propagation des orientations définies par le plan a besoin de relais régionaux qui ne soient pas de simples organes de transmission, mais qui établissent autant de centres de synthèse capables de synchroniser les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre. Cette exigence est particulièrement ressentie quand il s'agit du développement des zones critiques. Mais elle est vérifiée dans tous les cas où des impératifs globaux élaborés dans le climat de la bureaucratie parisienne se révéleraient en porte à faux avec les données réelles d'un milieu résistant.

2°) La décentralisation volontaire est aussi commandée par le déséquilibre structurel dû à un phénomène bien connu d'« administration dominante » : ce-

lui que révèle la *concentration parisienne des pouvoirs de décision*. Tout a été dit sur les gaspillages provoqués par l'embouteillage administratif ; et chacun sait de quel prix notre économie doit payer l'autorité qu'exercent — involontairement d'ailleurs — les sténo-dactylos de l'administration centrale sur les chefs de services des 90 départements... mais un fait nouveau rend irréversiblement insupportable l'absurdité d'un tel système. C'est l'entrée de la France dans le Marché commun. Notre pays s'y trouve désormais en compétition avec des partenaires dont la géographie équilibrée repose sur l'existence *d'une dizaine de « grandes villes millionnaires »*. Ce décalage structurel et le fait pour la France de continuer à résister à l'adoption d'une géographie de ce genre conduiraient inexorablement notre pays à préférer un Paris pétrifié dans un désert français.

3°) Il est devenu banal de constater, en France, la crise de *la démocratie*. Le régime représentatif qui consistait à conférer à une assemblée nationale concentrée à Paris le monopole d'expression de la volonté générale est devenu un mythe. Et la recherche d'un nouveau pallier de démocratie pour l'avenir implique le dépassement des modèles sclérosés. Beaucoup d'auteurs s'accordent aujourd'hui sur la nécessité de développer *la participation des citoyens* à tous les niveaux où ce sera possible, et non plus seulement à celui de l'Etat. Et le niveau régional semble particulièrement bien répondre à un effort de participation équilibré puisqu'il se situe précisément à mi-chemin des abstractions nationales et de l'esprit de clocher.

Ainsi les exigences conjuguées de *la planification*, de *l'intégration économique européenne* et de *la démocratie volontaire s'accordent aujourd'hui pour justifier la région*.

Mais de quel type de région doivent-elles se réclamer ? Tel est précisément l'aspect que revêt notre problème au point de convergence où nous sommes parvenus. Voilà la question unique à laquelle nous nous efforcerons de répondre en examinant successivement :

1°) les motivations qui militent en faveur de la « grande région » ;

2°) l'hypothèse de travail qui conduit à lui reconnaître un contenu administratif, mais aussi politique, social et culturel ;

3°) les implications revêtues par une telle hypothèse au regard des structures politiques et constitutionnelles de la République.

L'auteur aborde alors le problème de la dimension des régions, problème qui n'est pas

exactement dans le cadre de notre étude sur la démocratie. Signalons toutefois que M. Quermonne rejette successivement les formules de « régions de coordination », de « régions de superpositions » et de « grands départements » pour adopter celle des « grandes régions » qui pourraient être au nombre d'une dizaine.

Les conditions politiques et sociales de la promotion régionale

Il serait long — et certainement beaucoup trop ambitieux — de vouloir énumérer toutes les conditions de la promotion régionale. Réussirait-on à en dresser la liste que l'effort entrepris risquerait de mêler des impératifs essentiels à une série d'options dont la réalisation ne commande pas de façon absolue la mise en œuvre du projet.

Mieux vaut s'en tenir donc à l'examen d'un minimum d'exigences sans lesquelles la Grande Région ne pourrait voir le jour, quelles que soient, par ailleurs, les préférences légitimes que pourraient susciter telles ou telles modalités d'application.

Ces exigences nous paraissent se limiter en fait à trois. Car il ne saurait y avoir Grande Région sans équipement administratif approprié, sans effort de participation des forces politiques en ascension, ni sans politique d'information et d'éducation correspondante.

A. — L'équipement administratif

L'un des traits caractéristiques de l'état des collectivités locales et départementales en France est la *sous-administration*. L'insuffisance — en quantité et en qualité — de l'encadrement territorial est un facteur de dépression du « désert français ». Tandis que l'essentiel des promotions de l'École nationale d'administration et des fonctionnaires de catégorie A recrutés sur concours est en poste ou réside à Paris (1), les collectivités locales et, à un moindre titre, les services extérieurs des administrations centrales doivent se contenter d'un personnel de moindre nombre et de plus faible qualification.

(1) L'on sait qu'un certain nombre d'agents publics de catégorie A, en poste dans certaines villes de province proches de Paris, résident en fait dans la capitale, en fondant, la plupart du temps, leur justification sur des réflexes périmés.

Une décentralisation authentique et volontaire suppose donc en premier lieu *l'affectation et la résidence effective dans une dizaine de grandes villes de nombreux cadres moyens et de hauts fonctionnaires*, mais cet effort ne concerne pas seulement le personnel administratif ; il doit viser également à décentrer un équipement en matériel moderne que la centralisation parisienne a détourné trop souvent des pôles réels de développement.

Prenons simplement trois exemples :

1°) la réalisation en France d'une dizaine de « Grandes Régions » suppose d'abord l'existence, au niveau de chacune d'entre elles, d'un pouvoir de décision intégré — le pouvoir devra s'exprimer, au moins d'une certaine manière, dans la personne d'un représentant de haut rang, nommé par le pouvoir central. Qu'il s'appelle « super-préfet » ou haut commissaire, ce personnage doit disposer d'une administration générale régionale de « qualification ministérielle ».

Cela suppose au moins réalisées deux exigences :

a) la présence, autour de ce haut commissaire, d'une équipe de préfets et de sous-préfets capable d'assurer la direction « horizontale » des grands services publics et de pallier ainsi le cloisonnement des hiérarchies parallèles ; cette équipe de direction et d'impulsion serait *le noyau de l'administration de l'Etat au niveau régional*.

b) elle commanderait *au regroupement des grands services publics de l'Etat* (et non pas de la région !...) au stade régional, lesquels devraient conserver assez de souplesse pour n'être que les leviers de commande du plan d'expansion et d'aménagement.

2°) Au même niveau pourraient être constitués autant de Commissariats régionaux au plan. Directement subordonnés au Commissariat général (qui, nous le verrons plus loin) devrait avoir rang de ministère), ces Commissariats régionaux auraient un double rôle : celui de bureaux d'étude en vue de l'élaboration des plans régionaux et d'organes de contrôle pour la mise en place de ceux-ci.

Une articulation devrait être trouvée qui permettrait aux Commissaires régionaux d'être placés à la fois sous l'autorité du ministère du Plan, chargé de proposer les objectifs globaux, et des autorités politiques et administratives de la « Grande Région », chargées de mesurer les légitimes ambitions provinciales.

3°) Enfin, il conviendrait que les services techniques et les services extérieurs des administrations centrales bénéficient, eux aussi, de l'effort d'équipement entrepris. Cela supposerait, en particulier, que les chefs de services régionaux aient même rang et même rémunération effective que les directeurs des ministères correspondants. Ainsi, une nouvelle mentalité créerait un nouveau « snobisme » : il deviendrait aussi noble de terminer sa carrière à Lyon ou à Bordeaux que de le faire à Paris et l'on ne sacrifierait plus au prestige de respirer un air moins pollué...

Mais un transfert de cet ordre ne devrait pas aboutir à reconstituer, multipliée par dix, la concentration des bureaux parisiens. Il faudrait veiller à ce que le « dégagement » de la capitale ne profite pas seulement aux métropoles régionales, mais aussi aux « capitales associées » Grenoble et Saint-Étienne par rapport à Lyon, et aux chefs-lieux de sous-régions (Valence, Annecy, Chambéry... par exemple). Une pénétration de ce genre ne saurait être confondue, bien entendu, avec une politique de « saupoudrage », car elle aurait pour base la volonté de mettre en œuvre une « propagation vertébrée ».

B. — La participation des forces politiques et sociales

Aussi bien, le meilleur antidote à toute tentative de reconstitution de la bureaucratie au niveau régional réside dans un effort synchronisé de participation démocratique.

Parallèlement au déclin des partis politiques nationaux (et à la pétrification de leurs « appareils » parisiens), l'on assiste actuellement à une *impressionnante ascension de forces politiques et sociales nouvelles* dont le palier d'expression se mesure au niveau régional. Issues du syndicalisme ouvrier, agricole ou universitaire, ces forces témoignent généralement de leur souci d'embrayer au stade des directions régionales, des régions de programme ou des académies. Et l'on a dit, précédemment, que la prise de conscience politique de leurs membres s'affirmait sur la longueur d'onde du relai régional (1).

Intelligemment captées et dotées de moyens institutionnels d'expression, ces forces peuvent constituer un appoint décisif à la réalisation de la « grande région ». Il est, dès lors souhaitable de les organiser pour qu'elles en assument, de concert avec l'administration, la responsabilité politique. Pour cela trois conditions nous semblent s'imposer :

1°) la *création d'assemblées régionales* élues au suffrage universel qui permettent à ces forces de s'exprimer et d'assurer la promotion politique de leurs nouveaux leaders.

Ces assemblées n'auraient pas à voter des lois régionales, formes désuètes et statiques de la prise de décision, mais à définir les choix autour desquels s'ordonneraient les plans régionaux, dans le cadre des objectifs globaux fixés par le plan national.

Ces mêmes assemblées pourraient également exercer un contrôle sur l'administration régionale dans le cadre de commissions peu nombreuses et spécialisées. Elles introduiraient la dimension de l'homme dans le débat autour de l'expansion et donneraient une tribune à l'expression nécessaire de la revendication et de la contestation.

2°) mais il n'existe pas d'assemblée véritablement responsable qui ne soit assor-

(1) Nous empruntons à Georges Lavau cette idée selon laquelle un certain nombre de nouveaux leaders, issus du syndicalisme ouvrier, mais surtout agricole et universitaire, doivent pouvoir trouver dans la région la meilleure dimension d'une expression politique qui se veut concrète et dépouillée des abstractions anachroniques de « l'âge représentatif ».

tie d'un *exécutif autonome* (1). Aussi nous paraît-il essentiel qu'un tel exécutif existe au niveau régional, que celui-ci émane de l'assemblée ou directement du suffrage, pourvu que ce dernier se reconnaisse en lui.

La difficulté consisterait à synchroniser les attributions du président de cet exécutif et du représentant de l'Etat. Mais nous reviendrons sur cette importante question dans la troisième partie. Bornons-nous à souhaiter que l'exécutif régional soit dépouvu, le cas échéant, de tout pouvoir de police et déchargé de l'expédition des affaires courantes pour être à même de ne se consacrer qu'à l'équipement économique, social et administratif et à des tâches d'information, d'éducation et d'organisation des loisirs.

3°) Enfin, la représentation des intérêts doit aussi avoir sa place dans une construction de ce genre — non pas qu'elle s'exprime, selon nous, au sein d'une seconde assemblée — mais il serait de bonne administration qu'elle soit captée par le relai de commissions de modernisation associées aux travaux du Commissariat régional au plan et qui, tous membres réunis, pourraient occasionnellement constituer un Conseil régional consultatif du plan.

C.— L'effort d'information et d'éducation

J. Rovan a fort bien démontré qu'un tel palier de démocratie supposait, pour être atteint, un double effort de base portant à la fois sur l'information et l'éducation des citoyens (2). Or, une entreprise de cet ordre devrait être envisagée au niveau régional.

Elle suppose tout d'abord l'animation et le contrôle à ce stade, d'une radio, d'une télévision et d'une presse qui n'aient plus rien à envier à leurs similaires parisiens. Déjà, il est frappant de constater l'ascension, en qualité et en nombre de lecteurs, de certains grands journaux de province, si l'on compare ce phénomène au déclin d'un grand nombre de quotidiens parisiens du matin.

Mais c'est de la révolution universitaire que la démocratie régionale doit attendre le plus. Ouverte aux exigences du monde des affaires, du monde ouvrier et de la fonction publique (3), l'Université des années 1960-70 devra en former des cadres militants.

Il faut pour cela qu'une mutation des structures universitaires s'opère dans trois directions convergentes :

a) celle qui permette tout d'abord à l'Université de faire face à une double mission d'enseignement : *la formation de base* des jeunes cadres (auxquels il convient surtout d'apprendre à apprendre) et *le perfectionnement continu* des adultes (auxquels l'accélération du progrès technique imposera un « recyclage » de plus en plus fréquent).

b) celle qui associe *la formation toujours nécessaire des spécialistes* (et des techniciens) d'une seule discipline et l'éducation inter-disciplinaire indispensable des nouveaux cadres appelés à animer et à aménager le territoire, à planifier l'expansion économique et à favoriser l'épanouissement culturel.

Ce qui implique la réalisation, à côté des Facultés des Sciences exactes, de grandes Facultés des Sciences sociales qui regrouperaient les enseignements donnés par les Facultés de Droit, les Facultés des Lettres et les Instituts d'études politiques dont le cloisonnement témoigne d'un état de sclérose qu'il conviendrait de dépasser rapidement...

c) celle, enfin, qui suppose un équipement universitaire régional fondé sur une *administration de mission, regroupée dans des Rectorats de standing ministériel*, et dans des inspections académiques délivrées des mentalités du premier âge industriel...

Tels sont donc quelques aspects de la « révolution régionale ». Car il s'agit bien de révolution, puisqu'elle débouche, selon l'expression imagée de G. Lavau, sur la destruction nécessaire des « îlots de pouvoir absolu ».

Il faudra donc mesurer maintenant les implications qu'elle comporte tant au niveau du pouvoir central que des mythes qui arrêtent encore le regard aux limites des stations vieillies du métropolitain...

(1) La comparaison entre le département et la commune nous semble, sur ce point, sans appel.

(2) J. Rovan : *a La démocratie: une idée neuve* ».

(3) Cette ouverture est déjà partiellement réalisée au niveau des Centres de préparation à l'administration des affaires, des Instituts de promotion supérieure du Travail, des Instituts d'études sociales et des Instituts d'études politiques.

Les implications politiques et sociales de la promotion régionale au niveau du pouvoir d'État

Il était sans doute nécessaire de mesurer les dimensions de l'hypothèse de travail précédemment retenue et de procéder à son égard à l'analyse du contenu. Mais ce rapport serait très largement incomplet s'il n'essayait d'en confronter le résultat avec la structure du pouvoir d'Etat telle qu'elle s'exprime à l'heure actuelle en France. Alors pourrions-nous mieux tenter d'apprécier la portée des réformes politiques et sociales qui permettraient à la « Grande Région » de s'insérer dans notre vie nationale.

Ici, comme ailleurs, l'étude devra se borner à l'analyse de quelques grandes questions. Nous choisirons donc pour banc d'essai l'examen successif de la répartition des compétences, de la participation régionale et de la mutation des mentalités.

A. — La répartition des compétences

Les techniques habituelles empruntées aussi bien au fédéralisme qu'à la décentralisation, conduisent généralement à opérer une répartition des compétences par matières, et à admettre que la saisine des matières incertaines appartient à l'autorité dotée d'une compétence de plein droit.

1°) Certes, quelques domaines limitativement définis, devraient constituer autant de champs *d'action interdits* aux autorités régionales. Ainsi en serait-il de la diplomatie, de la défense de l'ordre public, de la justice et de la monnaie.

2°) Mais au delà de cette importante restriction, il ne nous paraît pas que la répartition des tâches entre l'Etat et la Région doive obéir à une distribution par matières. Qu'il s'agisse de l'économie, du plan, des équipements collectifs, des problèmes sociaux et culturels, de l'information ou des loisirs, l'on voit mal la ligne de partage qui pourrait être tracée entre l'intervention des autorités nationales et celle des autorités régionales. Aujourd'hui, les impératifs économiques, techniques, culturels et sociaux forment un tout. *Et c'est à des niveaux différents que l'Etat et la Région doivent avoir respectivement la faculté d'en connaître.*

3°) Il paraît bien qu'il en soit de même au plan financier. Il serait absurde, selon nous, de reconstituer un dédoublement

des niveaux de financement. Et contrairement à l'opinion reçue, nous ne pensons pas que l'autonomie financière doive être la panacée de l'autonomie régionale.

Il reste que l'expansion régionale, orientée, adaptée et accélérée grâce au concours des autorités décentralisées *ne peut se satisfaire de la structure financière et comptable* que nous subissons aujourd'hui. Tel qu'il est actuellement, le ministère des Finances constitue l'un de ces « îlots de pouvoir absolu » qu'il faut d'urgence transformer — la clé d'une réelle expansion régionale, du point de vue financier, nous paraît devoir consister dans deux orientations qui seraient les suivantes :

a) *la promotion du Commissariat général au plan au rang de ministère* et la subordination à ses objectifs globaux de la politique financière et monétaire du pays. Il n'est pas trop tard pour réussir dans les années 60 l'expérience prématurée qui a échoué en 1945 à l'occasion de la création d'un vaste ministère de l'Economie nationale et du Plan. Planification et promotion régionales sont une seule et même chose qui s'appelle désormais l'aménagement du territoire. Il serait vraisemblablement vain de vouloir décentraliser largement sans conférer en même temps à l'élaboration et à l'exécution du plan l'autorité dont elles ont manqué jusque là.

b) *une réforme d'ensemble de la comptabilité publique* devrait compléter la création d'un ministère du Plan.

L'un des objectifs essentiels de la réforme devrait tendre à décloisonner la répartition des crédits. L'un des obstacles à renverser réside dans les excès de leur spécialisation. Et la véritable autonomie financière des instances régionales doit pouvoir se trouver, non pas tant dans la disposition par les autorités régionales de ressources propres, qui ne seront jamais à la hauteur des financements à opérer, mais *dans la libre répartition des subventions allouées globalement par le budget général en exécution des objectifs définis par le plan.*

B. — La participation régionale à l'exercice du pouvoir d'Etat

La seconde exigence traditionnelle du

fédéralisme (sinon de la décentralisation) tient à une certaine participation des autorités régionales à l'exercice du pouvoir central. Cette exigence s'exprime fréquemment au sein d'une seconde Chambre législative ou par la participation de plein droit des chefs des exécutifs régionaux aux délibérations gouvernementales.

1°) Nous ne pensons pas que l'une et l'autre de ces modalités doivent pouvoir être retenues ; la pétrification des deuxièmes chambres à l'heure actuelle n'engage pas à s'orienter dans cette voie. Et il importe de conserver au gouvernement sa souplesse sans l'encombrer davantage par la présence de membres de droit qui risqueraient d'ajouter à l'hétérogénéité de sa composition.

2°) Par contre, deux voies plus modestes pourraient être empruntées qui conduiraient à une participation active des élites régionales au niveau du pouvoir d'Etat :

a) il serait possible d'aménager dans le cadre du Commissariat général au Plan, devenu ministère du Plan, un certain nombre de commissions de modernisation composées de membres des commissions régionales. Ceux-ci pourraient participer, en outre, aux travaux des commissions réunies dans le cadre d'un Conseil national du Plan, substitué au Conseil économique ;

b) l'on pourrait envisager, de même, la création d'un *Conseil Interministériel permanent* qui réunirait, à intervalles réguliers, autour du Premier ministre et du ministre du Plan, les présidents des exécutifs régionaux et les hauts commissaires.

Ainsi, l'unité du pouvoir d'Etat serait maintenue et d'autant mieux que le rôle du ministère du Plan serait notablement accru en même temps que le régime politique s'orienterait vers une forme présidentielle authentique.

C. — L'évacuation des mythes péri-més et la réforme des structures mentales

Autant qu'un phénomène économique et administratif, la concentration parisienne demeure un fait psychologique. Une modification des esprits et l'abandon d'un certain nombre d'habitudes intellectuelles dépassées doit donc accompagner la promotion régionale.

1°) Parmi les mythes à évacuer figure

celui qu'entretennent encore les *séquelles du régime représentatif*, au nombre desquelles nous n'hésiterons pas à compter le mandat représentatif lui-même. Qu'une assemblée élue exerce à Paris le monopole de la représentation nationale est une erreur matérielle que l'analyse sociologique décèle à la première approche. Encore faut-il que l'opinion publique se débarrasse de cette idée qu'« aucune section du peuple ne saurait concourir à l'exercice de la souveraineté ».

2°) Il en est de même de l'*exigence d'uniformité* que l'on tend à confondre avec l'égalité. L'idée selon laquelle une identité des structures devrait présider à l'aménagement de chaque région, de chaque commune ou de chaque Université est un obstacle à la promotion régionale. Et sans tomber dans un excès inverse, il importe d'acclimater l'opinion à une certaine diversité (1).

3°) Enfin, il faudra bien venir à bout d'une troisième idée fautive qui risque de bloquer à la fois le développement national et l'expansion de la capitale : c'est celle d'une prétendue suprématie parisienne. Si celle-ci a incontestablement répondu au cours du XIX^e siècle et jusqu'à une date récente, à une vivante réalité, il faut bien reconnaître qu'elle était directement induite de la première révolution industrielle. Aujourd'hui, au contraire, le nouveau pallier atteint grâce au progrès technique révèle chaque année davantage la sclérose de Paris et l'état de pétrification de ses structures. Refuser d'en convenir ferait courir un risque grave à l'avenir de l'enseignement et de la recherche : le risque de l'engager dans la voie de l'*autarcie intellectuelle* que camoufle à la clairvoyance des victimes un conformisme subtil et souvent délicieux à savourer...

*

**

La loi du genre imposait à ce rapport de vaciller entre la *description d'une hypothèse de travail* et celle d'une *utopie*. Entre les deux la voie étroite de la discussion devrait pouvoir déboucher sur une conclusion. La préjuger ici serait outrepasser notre mission.

(1) Celle-ci pourrait permettre, notamment, une spécialisation des établissements d'enseignement supérieur.